



CATALOGUE DES PRODUITS

بروٹیکو



PROTECO

Partner for Success



Avec plus de six décennies d'expérience de son management, le dévouement et l'honnêteté professionnelle de ses femmes et de ses hommes, PROTECO s'affiche comme l'une des entreprises agrochimiques les plus réactives aux besoins réels des agriculteurs marocains et aux changements soudains des marchés des intrants agricoles et des productions agricoles au Maroc et à travers le monde.

Avec ses atouts, PROTECO œuvre à mettre à la disposition des agriculteurs des produits qui répondent strictement aux spécifications de la F.A.O. et aux standards de qualité exigée à l'échelon international.

Tous les produits homologués et importés par notre société subissent à leur entrée au Maroc des analyses officielles de conformité avant leur commercialisation.

Tous les fournisseurs de PROTECO distribuent les mêmes produits qui composent notre gamme dans des marchés agricoles matures et exigeants comme le Brésil, l'Argentine, l'Australie, le Chili, l'Afrique du Sud, les pays de l'Union européenne et les États-Unis.

PROTECO fait tout et aspire avec toute humilité à aider les agriculteurs dans leur noble mission à nourrir nos populations.

Notre démarche tend vers une agriculture en harmonie avec le bien-être du monde rural et citadin de notre pays, basée sur l'objectif durable d'une adéquation optimale entre l'économique et l'environnemental.

📍 Sièges sociaux PROTECO

Téléphone : 05 22 47 50 50
05 22 47 57 34
05 22 96 45 72

Fax : 05 22 22 26 60

Angle avenue Hassan II, 1 rond-point Saint-Exupéry
4ème étage n° 24, Casablanca, Maroc

proteco@protecomaroc.ma

📍 Responsable Zone Gharb Nord

Ali BARGACH
Téléphone : 06 61 21 33 72

📍 Responsable Zone Sud

Elhoussain BASTOS
Téléphone : 06 61 33 73 97

📍 Responsable Zone Saïs-Béni Mellal

Driss MOUSSOUT
Téléphone : 06 61 16 53 48

📍 Responsable zone Marrakech

KARIM ELGAROUANI
Téléphone : 06 61 86 85 19

📍 Responsable Homologation et Développement

Salsabil TAOUFIQI
Téléphone : 05 22 47 50 50

Meriem EL MARGHANI
Téléphone : 06 66 47 33 37



INSECTICIDES

BOREY SC

Homologation n°
F11-0-049

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
150 g/l Imidaclopride + 50 g/l de Lambda- cyhalothrine	Vigne > ver de la grappe	20 cc/hl	7	1 L
	Agrumes > mineuse	30 cc/hl	21	500 ml
	Maïs > sésamie	200 cc/ha	45	100 ml

 Borey^{sc}



INSECTICIDES

EKKA 200 SP

Homologation n°
F11-1-052

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
200 g/kg d'Acétamipride	Agrumes > mineuse	30 g/hl	30	250 g
	Figuier de barbarie > cochenille à carmin	20 g/hl	7	60 g
	Pommiers > pucerons	10 g/hl	14	
	Tomate > mouche blanche	30 g/hl	3	

إيكا 200 SP
Ekka 200 SP



CISIDI

Homologation n°
F11-9-013

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
2,8% Deltaméthrine	Pommier > carpocapse	30 cc/hl	7	1 L 250 ml

 Cisidi

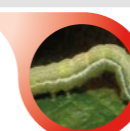


OKBAH 25 EC

Homologation n°
F08-9-005

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
250 g/l de Cyperméthrine	Tomate > noctuelles	20 cc/hl	3	1 L 250 ml 100 ml

أوكبا 25
OKBAH 25 EC



DELTA 2.5 EC

Homologation n°
E01-4-002

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
25 g/l de Deltaméthrin	Agrumes > cératite	125 cc/ha	7	1 L
	Betterave à sucre > casside	300 cc/ha	21	250 ml
	Betterave à sucre > taupins	150 cc/ha x2	21	100 ml
	Betterave à sucre > cléone mendiant	300 cc/ha	21	
	Tomate > noctuelles, pucerons	400 cc/ha	3	
	Olivier > mouche, psylle, teigne	40 cc/hl	14	

 Delta 2.5 EC



PARADISO 240 SC

Homologation n°
F04-9-008

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
240 g/l de Bifenazate	Agrumes > acariens	100 cc/hl	28	1L
	Fraise > acariens	50 cc/hl	3	500 ml
	Tomate > acariens	40 cc/hl	3	250 ml

پاراديسو 240 SC
PARADISO 240 SC



INSECTICIDES



PROXY 100 EC

Homologation n°
F07-8-012

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
100 g/l de Pyriproxyfène	Agrumes	> cochenilles	35 cc/hl	30 1 L
	Tomate	> mouche blanche	25 cc/hl	3 250 ml
	Figuier de barbarie	> cochenille à carmin	35 cc/hl	7 100 ml

بروكسي
100 EC



SAFORT 20 SL

Homologation n°
E02-9-024

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
200 g/l Imidaclopride	Agrumes	> Mineuse des feuilles	50 cc/hl	21 1 L
	Poivron	> thrips	50 cc/hl	3 100 ml
	Pommier	> pucerons	50 cc/hl	14
	Tomate	> mouche blanche	50 cc/hl	3

صافور
20 SL



SIRTAK SC

Homologation n°
F11-1-051

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
240 g/l de Diflubenzuron	Arbres forestiers	> processionnaire du pin	200 cc/ha	NR Nous consulter

SIRTAK
SC



Nous
contacter

INSECTICIDES

TARIQUE 25 EC

Homologation n°
E03-5-004

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
250 g/l de Cyperméthrine	Betterave à sucre	> casside	150 cc/ha	21 1 L
	Betterave à sucre	> taupins	250 cc/ha x2	21 250 ml
	Betterave à sucre	> cléone	250 cc/ha	21 100 ml
	Betterave à sucre	> noctuelles	250 cc/ha	21
	Tomate	> noctuelles	20 cc/hl	3
	Maïs	> sésamie	200 cc/ha	30

TARIQUE
25 EC



VERTIGO 018 EC

Homologation n°
E11-8-020

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
18 g/l d'Abamectine	Haricots vert	> acariens	75 cc/hl	7 1 L
	Courgette	> pucerons	50 cc/hl	3 250 ml
	Fraisier	> acariens	50 cc/hl	3 100 ml
	Agrumes	> mineuse des feuilles	25 cc/hl	45
	Melon	> acariens	50 cc/hl	3

فرتيغو
VERTIGO
018 EC



VIVA 240 SL

Homologation n°
F12-5-003

Matière active	Usages	Dose	Mode de Traitement	DAR (jours)	Emballage
240 g/l d'Oxamyl	Tomate	> nématodes à galles	8 L/ha	28	5 L
	Banancier	> nématodes à galles	6 L/ha	28	
	Melon	> nématodes à galles	6 L/ha	50	

VIVA
240 SL



FONGICIDES

AIRONE

Homologation n°
F06-3-008

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
140 g/kg d'hydroxyde de cuivre + 140 g/kg d'oxychlorure de cuivre	Pomme de terre > mildiou	200 g/hl	15	5 Kg
	Pommier > tavelure	200 g/hl	15	800 g

Airone WG



ANTIFTORA 80 WG

Homologation n°
F11-5-006

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
80% de Fosétyl-Aluminium	Agrumes > Pourriture brune	250 g/hl	15	5 Kg
	Pommes de terre > mildiou	250 g/hl	15	1 Kg 500 g

AntiFtora 80 WG



AR-ROOM

Homologation n°
F11-0-066

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
25 g/l de Tébuconazole	Semences de blés > charbon nu	120 cc/ql	NR	800 g

AR-ROOM
أغروم



FONGICIDES

AZUR 250 SC

Homologation n°
F06-1-013

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
250 g/l d'Azoxytrobine	Courgette > oïdium	0.6 l/ha	3	1 L
	Blés > rouille et septoriose	0.8 l/ha	42	250 ml
	Fraisier > oïdium	0.8 l/ha	3	100 ml
	Haricot vert > anthracnose	1 l/ha	7	
	Poivron > oïdium	50 cc/hl	3	
	Pomme de terre > mildiou	75 cc/hl	30	
	Tomate > mildiou/oïdium	50 cc/hl	3	
	Vigne > mildiou	75 cc/hl	30	

AZUR 250 SC



AZUR TOP 325 SC

Homologation n°
F03-2-032

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
200 g/l d'Azoxytrobine 125 g/l de Difénoconazole	Tomate > oïdium	75 cc/hl	3	1 L 100 ml

AZUR TOP 325 SC
أزور طوب



CAFFARO

Homologation n°
E03-2-004

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage	
20 % de Cuivre - Sulfate de cuivre	Olivier > œil de paon	1.2 kg/hl	15	20 Kg	
	Arbres fruitiers > moniliose, tavelure, et cloque du pêcher	1.2 kg/hl	15	5 Kg 800 g	
	Vigne > mildiou	1.2 kg/hl	15		
	Tomate > mildiou et alternariose	1.2 kg/hl	15		
	Pomme de terre > mildiou et alternariose	1.2 kg/hl	15		
	Agrumes > gommose		1.25 kg/5 L	15	
		> pourriture brune	1.2 kg/hl	15	

Bordeaux Caffaro
بور دو كافارو



FONGICIDES

KOMONDAR 48 SC

Homologation n°
F01-0-009

Matière active	Usages	Dose	Mode Traitement	DAR (jours)	Emballage
Captane 48%	Pommier > tavelure	300cc/hl	parties aériennes	15	1 L

KOMONDAR
كوموندار
48 SC



MAQINA 43XL

Homologation n°
F02-7-006

Matière active	Usages	Dose	Mode Traitement	DAR (jours)	Emballage
Tébuconazole 430 g/l	Blé > septoriose	0,6 l/ha	Parties aériennes	40	1 L 500 ml 250 ml

MAQINA
ماکینا 43XL



MISHA 20 EW

Homologation n°
F10-4-003

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
200 g/l de Myclobutanil	Fraisier > oïdium Tomate > oïdium	30 cc/hl 30 cc/hl	3 3	1 L 250 ml

Misha
میشا 20 EW



FONGICIDES

PROBOXY 50 WP

Homologation n°
F10-9-016

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
Cuivre - Oxychlorure de cuivre 500 g/kg	Agrumes > pourriture brune	500 g/hl	15	25 kg
	Arbres fruitiers > bactérioses, cloque du pêcher, moniliose, tavelure	500 g/hl	15	5 kg 1 kg
	Olivier > oeil de paon	500 g/hl	15	
	Pomme de terre > alternariose, mildiou	500 g/hl	15	
	Tomate > alternariose, mildiou, bactérioses	500 g/hl	15	
	Vigne > mildiou	500 g/hl	15	

PROBOXY
50 WP



SCOOTER 250 EC

Homologation n°
F08-7-009

Matière active	Usages	Dose	Mode Traitement	DAR (jours)	Emballage
Difénoconazole 250 g/l	Haricot vert > rouille	50 cc/hl	Parties aériennes	14	1 L 250 ml
	Pomme de terre > alternariose	50 cc/hl		30	
	Pommier > a	15 cc/hl		45	
	Tomate > alternariose	50 cc/hl		3	
	> oïdium	50 cc/hl		3	
	Betterave à sucre > cercosporiose	0,5 cc/hl		45	

SCOOTER
250EC

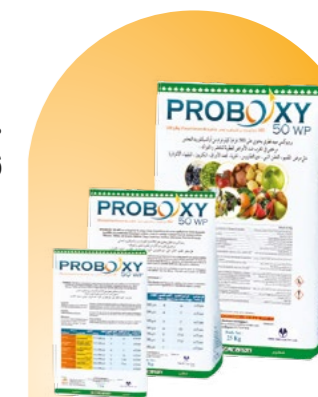


ZINAMCO

Homologation n°
H01-0-017

Matière active	Usages	Dose	Mode Traitement	DAR (jours)	Emballage
500 g/l Fluazinam	Pomme de terre > mildiou	400 cc/ha	Foliaire	7	800 ml 400 ml

زینامکو ZINAMCO



HERBICIDES

DRAPHEN WG

Homologation n°
F12-4-008

Matière active	Usages	Dose	Stade	Emballage
550 g/kg de Dicamba 92 g/kg de Nicosulfuron 23 g/kg de Rimsulfuron	Maïs > adventices dicotylédones annuelles	400 g/ha	Désherbage post-levée	400 g
	Maïs > adventices graminées annuelles	400 g/ha		

DRAPHEN
WG



DRASTER

Homologation n°
F10-9-007

Matière active	Usages	Dose	Stade	Emballage
960 g/l S-métolachlore	Maïs > adventices graminées et dicotylédones annuelles	1.5 l/ha	pré-émergence des adventices	Nous contacter

DraSTER
الدراستر



FLUOFEN

Homologation n°
H02-1-001

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
240 g/l d'oxyfluorène	Oignon > adventices dicotylédones et graminées annuelles	1,5 l/ha	60	1 L

فلوفن
FLUOFEN



TIPTOP 240/60 EC

Homologation n°
F06-2-023

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
240 g/l de Clodinafop-propargyl + 60 g/l de Cloquintocet-méthyl	Blés > folle avoine Blés > phalaris Blés > ray-grass	0.25 l/ha	NR	250 ml

تي توب
TIPTOP 240/60 EC



TOMZINE 5 SC

Homologation n°
F09-8-009

Matière active	Usages	Dose	Stade	DAR (jours)	Emballage
Florasulame	Blés > adventices dicotylédones annuelles	100 cc/ha	2 feuilles - 1er nœud de la culture	90	Nous contacter

VEGA 72 SL

Homologation n°
F08-5-010

Matière active	Usages	Dose	Mode de traitement	DAR (jours)	Emballage
2,4-D-sel d'amine	Blés > adventices dicotylédones annuelles	0,6 ha	Désherbage	75	Nous contacter

EXCLUSIVITÉS PROTECO

ASSAMA 250 SC

Homologation n°
F09-7-004

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
250 g/l d'Azoxystrobine	Courgette > oïdium	0.6 l/ha	3	800 ml
	Blés > rouille	0.8 l/ha	42	200 ml
	Fraisier > oïdium	0.8 l/ha	3	
	Haricot vert > anthracnose	1 l/ha	7	
	Poivron > oïdium	50 cc/hl	3	
	Pomme de terre > mildiou	75 cc/hl	30	
	Tomate > mildiou/oïdium	50 cc/hl	3	
	Vigne > mildiou	75 cc/hl	30	

Assama
250 SC



ASSAMA TOP 325 SC

Homologation n°
F09-7-003

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
200 g/l d'Azoxystrobine 125 g/l de Difénoconazole	Tomate > oïdium	75 cc/hl	3	1 L 100 ml

Assama
Top



ALMECTIN

Homologation n°
F03-6-008

Matière active	Usages	Dose	DAR (jours)	Emballage
18 g/l d'Abamectine	Haricots vert > acariens	75 cc/hl	7	1 L
	Courgette > pucerons	50 cc/hl	3	250 ml
	Fraisier > acariens	50 cc/hl	3	100 ml
	Agrumes > mineuse des feuilles	25 cc/hl	45	

الميكاتان
ALMECTIN



TRIFLO WG

Homologation n°
H01-1-009

Matière active	Usages	Dose	Mode de traitement	Emballage
187 g/kg Florasulame 563 g/kg Tribénuron-méthyle	Blés > adventices dicotylédones annuelles	12,5 g/ha	Désherbage Stade culture : Début tallage (la première talleest visible) Stade ennemi : 4 à 6 feuilles des adventices	Nous contacter

TRIFLO WG





GROWWAY ZINWAY

Matière active	Usages	Dose	Emballage
10% Zinc	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	5 L 1 L



GROWWAY MAXWAY N30

Matière active	Usages	Dose	Emballage
30% Azote total 8% Nitrate Azote 8.5% Ammonium Azote 13,5% Urée Azote	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	5 L 1 L



GROWWAY SUN BLOCKER

Matière active	Usages	Dose	Emballage
4% Bore soluble dans l'eau 0.5% Manganèse soluble dans l'eau 0.5% Zinc soluble dans l'eau	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	2,5 KG



GROWWAY MICROWAY

Matière active	Usages	Dose	Emballage
0,5% Bore 3% Fer 0,05% Molybdène	0,5% Cuivre 6% Manganèse 7% Zinc	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette 1 KG



GROWWAY ASIST 3 5 55

Matière active	Usages	Dose	Emballage
%3 (N) - %3 (N) - %5 (P2O5) - 55% (K2O) 0.01% (B) - 0.01% (Cu) - 0.02% (Fe) 0.01% (Mn) - 0.002% (Mo) - 0.01% (Zn)	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	1 KG 2,5 KG



GROWWAY NPK 20 20 20 + TE

Matière active	Usages	Dose	Emballage
20% Azote total - 4% Nitrate Azote - 4% Ammonium Azote - 12% Urée Azote - 20% (P2O5) - 20% (K2O) - 0,01% (B) - 0,01% (Cu) - 0.02% (Fe) - 0.01% (Mn) - 0.002% (Mo) - 0.01% (Zn)	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	1 KG 2,5 KG 10 KG

GROWWAY BOROLIVA 14-12-6+TE

Matière active	Usages	Dose	Emballage
Azote total 14%- Nitrate Azote 2%- Ammonium Azote 2%-Urée Azote 10%- P2O5 12%-K2O 6%-B7.5%	Fertilisation optimale des cultures pour une production Agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	



GROWWAY BOROWAY

Matière active	Usages	Dose	Emballage
10% Bore soluble dans l'eau	Fertilisation optimale des cultures pour une production Agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	5 L 1 L



GROWWAY GREENER

Matière active	Usages	Dose	Emballage
18% Urée Azote + 5% Zinc soluble dans l'eau	Fertilisation optimale des cultures pour une production Agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	1 L



GROWWAY JAMMER

Matière active	Usages	Dose	Emballage
3% Azote total+ 3% Urée azote+ 15% P2O5+ 15% SO3	Fertilisation optimale des cultures pour une production Agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	1 L



GROWWAY THOR

Matière active	Usages	Dose	Emballage
5% Manganèse (Mn)+ 5% Zinc (Zn)	Fertilisation optimale des cultures pour une production Agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	5 L 1 L



ZIN-MAN 5-5[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
5% de manganèse 5% de zinc	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	20 L 5 L 1 L

PROBOR 15[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
150 g/l de bore	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	20 L 5 L 1 L

ACTIVATOR K[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
4% d'azote (N) 40% d'oxyde de potassium (K2O)	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	20 L 5 L 1 L

PROHUMUS 16[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
9% d'acides humiques 7% d'acides fulviques	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	20 L

PROAMIN 10[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
10% d'acides aminés	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	20 L 5 L 1 L

PROCAL 15[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
À base de 15% d'oxyde de calcium chélaté avec LPCA	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	20 L 5 L 1 L

FERTEX 6% WDG[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
6% de fer WDG micro-granulé totalement chélaté par EDDHA	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	25 Kg1 Kg

ACTIV IRON[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
2% de fer chélaté par EDDHSA 5% d'acides aminés 8% de K2O	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	5 L 1 L

HYDROTEX[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
20% d'azote 20% de P2O5, 20% de K2O oligo-éléments	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	25 Kg1 Kg

ALGAIDA[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
30% d'extrait d'algues	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

AMINIDA 24[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
24% d'acides aminés libres d'origine végétale	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

CALIDA[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
9% d'oxyde de calcium	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

MANCIDA[®]

Matière active	Usages	Dose	Emballage
2,5% de manganèse	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

POTIDA PLUS®

Matière active	Usages	Dose	Emballage
20% d'oxyde de potassium	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

CUIDA®

Matière active	Usages	Dose	Emballage
6% de cuivre complexé	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

BROTIDA®

Matière active	Usages	Dose	Emballage
2% de zinc 2% de manganèse 1,5% de cuivre	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

CALIDA FLOW®

Matière active	Usages	Dose	Emballage
25% d'oxyde de calcium	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

ECORACIDA®

Matière active	Usages	Dose	Emballage
6% d'acides aminés libres 2,5% d'azote	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

FOSIDA®

Matière active	Usages	Dose	Emballage
8% de phosphore	Fertilisation optimale des cultures pour une production agricole abondante et compétitive	Voir étiquette	Nous consulter

Sauf stipulation contraire, dûment acceptée par écrit par le vendeur et renouvelable à chaque contrat de vente, toutes les ventes sont effectuées aux conditions ci-dessous et annulent toutes les autres conditions d'achats émises par l'acheteur.

1. PRIX

Les prix mentionnés sur le tarif ne le sont qu'à titre indicatif, ils sont soumis à toute révision en fonction de toute variation du taux de change, des droits de douane, taxes, etc. Toutes les commandes sont vendues et facturées au prix en vigueur au jour de la livraison. Les prix s'entendent pour paiement au comptant.

2. MODE DE PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables au comptant à Casablanca sauf convention express. Le mode de recouvrement par traite ne pourrait être qu'une facilité accordée à quelques acheteurs. Toute somme due est subordonnée à un intérêt à compter de son exigibilité. Le non paiement à l'échéance ou le défaut d'acceptation d'une traite dans les délais fixés rend exigible de plein droit la totalité des créances sans aucune autre formalité.

3. TRANSPORT, LIVRAISON ET RÉCEPTION

Nos prix s'entendent au départ de nos entrepôts de Had Soualem, le lieu de livraison de la marchandise est fixé d'un commun accord entre PROTECO et l'acheteur. Les délais de livraison ne sont qu'à titre d'indication et sans garantie. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la commande. Les frais de transport des marchandises sont payés par l'acheteur sauf en cas de grande commande qui implique le déplacement de nos véhicules. Dans le cas où PROTECO choisit le moyen et le mode de transport, il ne le fait qu'à titre de " bons offices " pour l'acheteur. Les ordres d'achats doivent être d'une valeur minimale rationnelle faute de quoi nous pouvons exiger une participation aux frais de gestion. Nous recommandons l'exigence d'un bon de livraison dans tout point de distribution de nos produits pour justifier de leur origine et de les faire valoir en cas de falsification ou de contrefaçon.

4. RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

Nos produits étant livrés dans les emballages exigés par la législation marocaine, avec les étiquettes et mode d'emploi conformes aux normes imposées, ils doivent être vendus à l'utilisateur en l'état. Toutes les indications d'emploi inscrites sur les notices et emballages des produits ont été établies sur la base des résultats des essais. Ils ne sont que de simples recommandations qui doivent être respectés par les utilisateurs et sous leur propre responsabilité. En conséquence, PROTECO décline toute responsabilité quant aux résultats et aux conséquences aussi bien de l'adaptation que de l'application du mode d'emploi et de la manipulation des produits vendus, ces derniers étant supportés par l'acheteur et exclusivement par lui. Notre garantie se limite au remplacement de la marchandise défectueuse ou à sa reprise au prix de cession. Nos clients sont supposés connaître toutes les propriétés et conditions de stockage des produits achetés par eux. Nous nous dégageons de toute responsabilité dans le cas où nos produits seraient livrés dans des emballages autres que ceux d'origine inviolés.

5. JURIDICTION

Toute contestation, quelle qu'elle soit, qui interviendrait entre PROTECO et l'acheteur, est de la compétence exclusive du tribunal de première instance de Casablanca.



بروطيكو



PROTECO

Partner for Success

PROTECO MAROC

Téléphone : +212 5 22 47 50 50 / +212 5 22 47 57 34

Fax : +212 5 22 22 26 60

E-mail : proteco@protecomaroc.ma

Siège social

Angle avenue Hassan II, 1 rond-point Saint-Exupéry
4^{ème} étage n° 24, Casablanca, Maroc

Usine

129 Z.I. du Sahel, Had-Soualem, Maroc

Téléphone : +212 5 22 96 45 72

Fax : +212 5 22 96 32 60

www.protecomaroc.ma